

La marque CTB Literie et Articles de Literie



La marque en quelques mots

Elle est délivrée par l'institut technologique FCBA, qui certifie la sécurité et la qualité des :

- **Matelas** à âme ressorts, mousse, latex ;
- **Sommiers** fixes et articulés ;
- **Articles de literie** (oreillers, etc.).

FCBA

- **Réalise des essais** sur les composants et produits finis.
- **Fait des audits** techniques et qualité en entreprise.

Le fabricant

- **S'engage** à reproduire à l'identique le produit soumis à certification.

Les caractéristiques certifiées ?

Les exigences listées dans le document « référentiel » permettent de certifier les produits selon :

- **La durabilité**
- **La sécurité**
- **La performance des composants**

Les avantages de cette certification

Pour un consommateur

C'est l'assurance de produits de qualité et pérennes, conformes aux normes françaises et européennes.

Pour un fabricant

Cela lui permet d'apporter la preuve de la qualité et de la fiabilité de ses produits.



Pour en savoir plus : www.ctbliterie.com

La certification : une démarche en trois étapes

Un produit certifié « CTB literie et articles de literie » répond à au moins trois types d'exigences :

1 - Conformité réglementaire

Pour qu'un meuble soit certifiable, il faut en premier lieu qu'il réponde aux exigences réglementaires qui le concernent (REACH, DGSP...). La conformité réglementaire est un donc pré-requis à la certification.

➔ *Un produit certifié est obligatoirement conforme à la réglementation en vigueur.*

2 - Conformité technique

Le produit doit aussi être conforme au référentiel de la marque consultable sur le site Internet : www.ctbliterie.com

Nous prenons en compte les rapports d'essais réalisés par des laboratoires accrédités NF EN ISO 17025 sur les méthodes concernées.

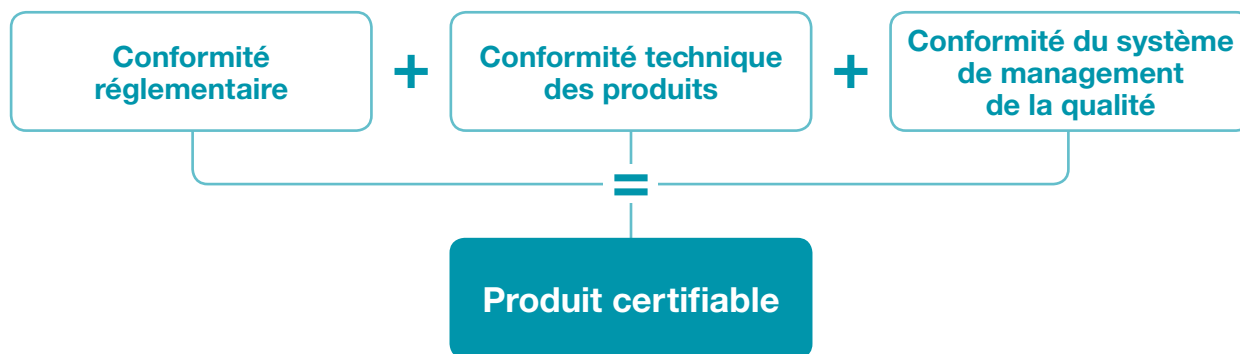
➔ *Un produit certifié doit être conforme à un référentiel technique et a fait l'objet d'essais.*

3 - Conformité de la production

Il faut ensuite s'assurer que l'entreprise soit capable de « reproduire » à l'identique le produit soumis à certification, grâce à un management de la qualité.

- Soit l'entreprise a mis en place un système de management de la qualité certifié ISO 9001,
- Soit un audit qualité est réalisé par FCBA.

➔ *Un produit certifié est produit selon un processus de production rigoureux et qualitatif.*



La certification c'est...

- **Un engagement volontaire** du fabricant titulaire pour apporter la preuve de la qualité et fiabilité de ses produits,
- **Un contrat de suivi** par un organisme tierce partie FCBA, accrédité par le COFRAC selon la norme NF ISO 45011,
- **Une mise en place rigoureuse :**
 - Modalités fixées par l'institut technologique FCBA,
 - Examen de la qualité de l'entreprise et de la fabrication (audits annuels).